

réunion des ministres de la Défense des pays atlantiques. C'est alors que, à la recommandation de leur état-major général, ils seront appelés à soumettre à leur gouvernement respectif des vœux qui révéleront les résultats diplomatiques et autres de ces conférences.

Il est donc clair que, d'une manière ou d'une autre, de nouvelles décisions doivent être prises avant la fin d'octobre, décisions que la Chambre devrait être appelée à examiner le plus tôt possible afin que, par l'entremise de ce lieu de réunion des représentants du peuple, non seulement ces représentants mais la population tout entière puissent être parfaitement mis au courant de la situation et que des décisions conformes à cette situation puissent être prises. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, sans vouloir pour cela prétendre que vous ne serez pas toujours disposé à entendre les avis sur ce qu'il convient de faire, mais que vous leur accorderez l'examen soigneux qu'ils méritent, je suis d'opinion que la Chambre devrait avoir l'assurance que la date du 14 février ne sera pas, en quelque circonstance que ce soit, celle à laquelle nous devons nous réunir de nouveau. Vu les dates précises que je viens de mentionner, je crois que nous ne devrions pas nous réunir plus tard que le 15 novembre. Cela veut dire que, même si les ministres de la Défense se réunissent durant une semaine ou même dix jours, notre Gouvernement et les autres auront amplement le temps d'étudier leurs vœux avant que les organismes législatifs soient appelés à étudier les décisions de ces ministres. J'insiste donc très sérieusement, monsieur l'Orateur, pour qu'il n'y ait aucun doute que nous nous réunirons assez tôt pour avoir le temps d'étudier comme il convient les mesures à débattre et les vœux qui découleront des délibérations.

On nous a dit, et on ne saurait trop le répéter, que nous traversons les jours les plus critiques de notre époque. Si les nations libres pouvaient se donner la main et édifier leur puissance d'ici quelques années et montrer d'ici quelques mois qu'elles sont déterminées à le faire, peut-être alors la paix serait-elle assurée. Vu les réunions qui auront lieu d'ici quelques semaines, je ne crois pas que le Parlement doive ajourner sans aucune possibilité de se réunir de nouveau avant cinq mois. Une durée de cinq mois est longue à notre époque où les événements mondiaux se précipitent. Je propose donc, monsieur l'Orateur,

Que les mots "14 février 1951" de la troisième ligne de la motion soient supprimés et remplacés par les suivants: "15 novembre 1950".

[M. Drew.]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai un mot à dire plutôt à l'égard de la motion du premier ministre (M. St-Laurent) qu'à l'égard du changement de date proposé par le chef de l'opposition (M. Drew). Quant à la motion elle-même, le premier ministre a notre appui. Il le sait d'ailleurs puisque au cours de la session j'ai exprimé l'avis que dans les temps de crise mondiale que nous traversons, il convenait d'ajourner les Chambres plutôt que de les proroger afin qu'il soit plus facile de les réunir en cas de nécessité.

Nous avons tous à l'esprit les divers aspects signalés par le chef de l'opposition en ce qui a trait à la situation internationale. Il est clair que c'est pour cette raison surtout que la plupart des députés estiment qu'il y a lieu d'ajourner la session, comme le prévoit la motion du premier ministre. Il doit être bien entendu, à notre avis, que si la situation internationale s'aggrave, nous serons convoqués. D'après ce que le premier ministre a dit l'autre soir, à l'égard d'une autre question, je suis sûr qu'il en sera ainsi. Tout en tenant bien compte de ce que notre principal souci est la situation internationale, je signale au Gouvernement que l'intérêt public peut bien exiger du Parlement qu'il se réunisse afin de s'occuper des problèmes intérieurs. Je songe, en particulier,—de fait certains d'entre nous réclament la mesure depuis l'ouverture de la session,—à la nécessité de régler les prix. Je propose que le Gouvernement et vous-même, monsieur l'Orateur, maintenant que vous avez été chargé de nouvelles responsabilités, vous suiviez la situation des prix. Si elle s'aggrave le moins, et que notre niveau de vie se mette à baisser plus qu'il ne l'a fait déjà, il faudrait convoquer le Parlement afin de prendre les mesures qui s'imposent, même si se réalise notre espoir que la situation internationale ne s'aggrave pas.

La façon dont le premier ministre a présenté cette motion aujourd'hui m'a vivement intéressé. Il a fait remarquer que, même si le texte de la motion parle de consultations entre Votre Honneur et le Gouvernement de Sa Majesté, vous êtes quand même le serviteur de toute la Chambre. Si vous recevez des représentations de la part d'autres députés que les ministériels, vous devez les prendre en considération. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que vous entendrez parler de moi, même de tout le groupe auquel j'appartiens, si la situation à l'égard des prix devient incontrôlable. Si certains d'entre nous vous exposent des faits qui motivent la convocation du Parlement, j'espère que le Gouvernement approuvera alors notre requête. Je tenais à prendre la parole en ce moment afin d'exhorter le Gouvernement à